

Joël Andriantsimbazovina, Hélène Gaudin, Jean-Pierre Marguénaud, Stéphane Rials, Frédéric Sudre (dir.), *Dictionnaire des Droits de l'homme*, Paris, PUF, coll. « Quadrige/Dicos Poche », 2008, 1074 p.

Emmanuel Naquet

L'actualité des Droits de l'homme est restée forte en 2008 avec, au-delà de la commémoration voire de la célébration du 60^e anniversaire de la Déclaration universelle, la perpétuation toujours recommencée des atteintes de tous types, au Tibet comme en Birmanie, mais aussi aux États-Unis ou en France, et donc la continuation sans cesse renouvelée des combats pour des droits, sur le papier, naturels, sacrés, inaliénables.

La forte somme ici évoquée – 1074 pages dans le format reçu – a réuni, autour de cinq juristes, d'autres spécialistes du droit, mais aussi des philosophes, des politistes, des historiens, soit plus de 180 collaborateurs pour près de 280 contributions. La complexité d'un champ, par définition non limité et en constante évolution, exclut de lister, même en les classant par thème ou branche, les multiples entrées qui se répondent en allant de l'abus de droit à la voie de fait...

Mais la forme du dictionnaire permet de ne pas se perdre : les remarquables *index rerum* et *nominum* replacent les notions, les pratiques et les acteurs au cœur du volume ; et ceux, non moins judicieux, des textes de la jurisprudence classés par jurisprudence et instances autorisent un repérage suggestif. Les problématiques susceptibles d'intéresser les lecteurs d'*Histoire@Politique*, relevant d'une perspective diachronique, sont cependant à chercher, avec le risque de ne pas les trouver, alors qu'elles surplombent l'ouvrage en le traversant, au gré des attentes des uns et des autres.

C'est ainsi que, malgré le projet d'encyclopédisme, on peut pointer telle ou telle omission : l'absence de référence à Jaurès – ou à son disciple Francis de Pressensé – ou, plus près de nous, de Daniel Mayer qui, alors à la tête de la Fédération internationale des Droits de l'homme (FIDH), a commencé à théoriser ou, à tout le moins, à appliquer le droit d'ingérence porté devant les médias par d'autres. Même remarque quant à la place réservée aux événements fondateurs – l'Affaire ou la guerre d'Algérie, pour prendre ces deux exemples – qui, pour la France dont on proclame bien vite qu'elle serait « la patrie des Droits de l'homme », sont autant de matrices d'avènements ou de reniements.

Car ce livre entend s'adresser également aux « honnêtes hommes » et aux « militants », tout en faisant peu de cas des combats – peut-être trop contemporains et/ou hexagonaux comme l'est le délit de solidarité frappant certains défenseurs des Droits de l'homme. Des articles sur les lieux, les temps, les associations auraient aussi été bienvenus. Mais ne boudons pas notre plaisir : voici un authentique instrument de travail, à la bibliographie récente et au système de renvoi arborescent qu'il convient de saluer.